



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 08/12/2025  
Reçu en préfecture le 08/12/2025  
Publié le 08/12/2025  
ID : 081-218100766-20251208-DECISION2025\_23-DE

## DÉCISION DU MAIRE N° 23 DU 08/12/2025

### *Rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert*

### *Marché de travaux – Avenant au lot 1*

**Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),**

**Vu la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;**

**Considérant le projet de rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert ;**

**Considérant la décision du Maire n°19 en date du 6 octobre 2025, relative à l'attribution des lots dans le cadre du marché de travaux de rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert ;**

**Considérant le marché conclu avec l'EURL CHARLY GENIN relatif au lot 1 : VRD / GROS-ŒUVRE pour un montant initial de 168 856,05 €HT ;**

**Considérant que le début des travaux de démolition a mis en évidence des travaux qui n'étaient pas prévisibles au moment de la consultation des entreprises ;**

**Considérant le devis de l'entreprise CHARLY GENIN s'élevant à 4 634,00 €HT pour les travaux supplémentaires suivants : murs agglos creux, chaînage béton, raidisseur béton et scellement acier contre existant ;**

#### **DECIDE**

**De signer l'avenant n°1 au marché du lot n°1 (VRD/GROS-ŒUVRE) conclu avec l'entreprise CHARLY GENIN :**

|                                      |                |
|--------------------------------------|----------------|
| - Montant initial du marché :        | 168 856,05 €HT |
| - Montant de l'avenant :             | 4 634,00 €HT   |
| - Nouveau montant du marché public : | 173 490,05 €HT |

A Cuq-Toulza, le 8 décembre 2025.

**Le Maire,  
M. Jean-Claude PINEL**

